

MAIRIE DE FERRIERES SUR SICHON

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2011

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 13 décembre 2011, à 19 heures, sous la présidence de Jean-Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAZZERINI Jean-Marcel, LAFAYE Jean-René, FRADIN François, BASMAISON Daniel, GRELIER Jacky, BASMAISON Odile, BLETTERIE Jean-Paul, DESBATISSE Michel, DUZELLIER Pierre, GITENAY Pierre, POYET Pierre, SAINT ANDRE Bernard.

Absents : DEHE CASTERA Anne, MOULINOUX Laurent (pouvoir à FRADIN François), RIAUX Caroline.

1 S.D.E. 03

Alimentation basse tension pisciculture

Depuis l'origine, la pisciculture du bourg est alimentée en énergie électrique par un seul branchement provenant de la résidence. Aujourd'hui, le propriétaire souhaite alimenter séparément les deux parties et a sollicité auprès du S.D.E.03 une extension du réseau électrique pour desservir l'élevage piscicole.

Cette alimentation s'effectuera en souterrain soit par le chemin public prenant, sur la gauche, en fin de rue François Riboulet, sur une distance de 100 m soit par une extension du réseau sur la route de Thiers puis le chemin privé menant à la pisciculture.

Sollicitée par le SIEGA, la commune doit indiquer son choix. Après discussion, le conseil municipal constate que le coût final pour la commune, dans les 2 cas, est quasiment identique, à hauteur d'environ 2700 € HT, et il décide d'opter pour la seconde formule qui permet, sur l'extension, un éventuel raccordement ultérieur de clients. Ce coût pour la commune peut, évidemment comme toujours, être réduit si la tranchée, sur le domaine communal, est réalisée par les employés communaux.

Eclairage public

L'évolution récente des réhabilitations intervenues au hameau Magnaud a engendré l'évolution du projet d'éclairage public en prévoyant 2 foyers au lieu d'un seul. Le coût résultant est de 1360 € au lieu de 1052 €. Le conseil émet un avis favorable et confirme l'ordre des priorités des extensions décidées lors de la dernière séance du conseil municipal.

Un conseiller évoque le réglage de l'allumage et de l'extinction de l'éclairage public dans les hameaux. Le maire précise que les techniques de réglage ont varié selon la date des réseaux et qu'il y a nécessaire intervention d'un électricien ; celle-ci sera sollicitée.

2. STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

La Communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise demande l'accord des différentes municipalités concernées pour ajouter à ses compétences « en partenariat avec le Conseil général de l'Allier, la mise en place et la coordination du transport à la demande sur le territoire communautaire ». Le conseil municipal apporte une réponse positive.

3. PERSONNEL COMMUNAL : TITULARISATION, EMPLOI EN CONTRAT D'INSERTION

Madame Sabine GOURLIN a été employée en contrat d'accompagnement dans l'emploi entre septembre 2009 et octobre 2010 puis a assuré, à compter de cette date, la préparation des repas de la cantine scolaire en raison de la mise en disponibilité de la titulaire de cet emploi. Il convient de se prononcer aujourd'hui sur la titularisation de cette personne dont les états de service sont particulièrement favorables dans l'exercice de ses tâches. Le conseil approuve, à l'unanimité, cette proposition de titularisation.

Par ailleurs, le maire indique que la personne embauchée en contrat aidé (contrat unique d'insertion) au 1^{er} novembre dernier a présenté sa démission quelques jours plus tard. Un nouveau choix a été opéré parmi les candidates sélectionnées initialement. C'est ainsi qu'il informe le conseil municipal que Melle Adeline DERIMMERS a été embauchée, à compter du 1^{er} décembre 2011, dans les mêmes conditions, pour assurer les travaux ménagers à l'école et les bâtiments communaux. Le contrat est de 26 h par semaine, pris en charge à 80% pour une durée de 12 mois.

4. RECENSEMENT 2012

La commune est concernée par cette opération de recensement qui doit se dérouler sur la période du 19 janvier au 12 février 2012. Le maire indique qu'un agent recenseur doit être recruté pour effectuer, dans un délai court, cette opération délicate qui requiert aussi des qualités de discrétion. Après réflexion et en accord avec l'intéressée, il propose la candidature de Mme Marie-Jo GITENAY. Le conseil municipal donne un avis favorable unanime pour le recrutement de Mme GITENAY en qualité d'agent recenseur.

A cette occasion, le maire demande à ce que les personnes qui doivent s'absenter durablement pendant cette période prennent contact avec la mairie pour que l'agent recenseur puisse les rencontrer avant la date butoir du 12 février.

5. COURRIER

Courrier de M. HENZE - German Garage - de Pajeau

Par un nouveau courrier, l'intéressé se plaint de l'état déplorable (présence de nids de poule) du chemin desservant Puyravel et Pajeau ainsi que de son étroitesse ne permettant pas l'exercice d'une activité commerciale normale. Le conseil municipal via sa commission qui examine les priorités à retenir pour l'entretien des chemins n'a pas constaté de dégradations nécessitant une réfection totale ou partielle de ce chemin et, par ailleurs, il considère que sa largeur est classique permettant le passage des matériels agricoles et même des camions de grumes. Enfin il sera rappelé à l'administré que, en l'absence de subventions pour ce type de dépenses, le budget communal doit composer avec sa dotation annuelle fixée et qui ne permet pas une réfection régulière et rapprochée des chemins.

6. AFFAIRES DIVERSES

Décisions modificatives budgétaires de fin d'année 2011

Le conseil municipal donne un avis favorable aux modifications de lignes budgétaires suivantes : 166 € dépensés en plus au F.N.G.I.R. (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) qui permet une péréquation de recettes entre les communes suivant leur « richesse » vu par le Conseil Général, et 6500 € de recettes supplémentaires en matière de contributions directes.

Travaux du pont du Moulin Pilard

Le coût du crépissage de ce pont, réalisé par le maçon local avec l'aide des employés communaux, s'élève à 454,56 € HT.

Amendes de police :

Les recettes des amendes de police touchées par la commune se montent à 2924,94 €.

Bordures de trottoir:

Les bordures de trottoir, en sortie de bourg, rue François Riboulet, ont été prolongées et les travaux ont pris fin ce lundi 12 décembre.

Cérémonie de présentation des vœux et attribution de récompenses pour le fleurissement

Le conseil municipal retient la date du 13 janvier à 19 h pour cette cérémonie. La commission « urbanisme, qualité et cadre de vie » statuant en jury pour le fleurissement se réunira le samedi 7 janvier à 9 h, à la mairie.

Enveloppes pré-timbrées

La dernière série d'enveloppes pré-timbrées tirées par la commune s'épuise. Le conseil municipal charge François FRADIN de rechercher et préparer un projet de maquette pour la prochaine réunion du conseil municipal. Un dessin d'un enfant de l'école locale pourrait être une idée retenue.

Séances de cinéma

François FRADIN précise que la demande présentée par l'association FERRIERES DEMAIN et la commune a obtenu une suite favorable en obtenant une carte d'exploitant. Mais un problème technique se fait jour : les distributeurs réalisent de moins en moins de copies de film en 35m/m afin d'orienter leurs investissements vers le film numérique. Comment dans ces conditions, l'UDAAR pourra-t-elle maintenir un réseau de projection dans le monde rural, avec quel matériel et quels personnels habilités à projeter ? L'affaire est à suivre.

Enquête publique chemin de Glozel

Prévue en septembre, cette enquête publique se déroule actuellement jusqu'au 16 décembre 2011.

La séance est levée à 20 h 30 min

Compte-rendu vu par le Maire

Les Rédacteurs : Pierre Poyet et François Fradin

Affichage le 16 décembre 2011